

Décision n° 2025/115 portant délégation de signature

Monsieur Guillaume LAURENT, Directeur Général du Centre Hospitalier du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye

Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-35, et R 6143-38 ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 juillet 2021 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, de Château-du-Loir, de Saint-Calais, du Lude, et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 16 août 2021 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 23 mai 2025 le nommant directeur des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 Juin 2025 nommant **Monsieur LAMARGOT Laurent** Directeur des soins des Centres Hospitaliers du Mans, du Lude, de Saint-Calais, de Montval-sur-Loir, de La Ferté-Bernard, du Pôle Santé Sarthe et Loir et de l'EHPAD de Bessé-sur-Braye, à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'organigramme de mai 2025 du Pôle Santé Sarthe et Loir intégrant **Monsieur LAMARGOT Laurent**, Directeur des soins ;

DÉCIDE

Article 1

Que délégation de signature est donnée à **Monsieur LAMARGOT Laurent**, dans le cadre de sa fonction de Directeur des soins au Pôle Santé Sarthe et Loir, à compter du 1^{er} mai 2025 à l'effet de signer :

Secteur d'activité	Nature des actes délégués	Montant plafond	Délégué(s)
Direction des Soins	Note d'information	Néant	CGDI Lamargot LAURENT <i>En son absence :</i>
	Note de service		CSS en fonction de leur secteur Anthony LEPAIN Mathieu GROUSSIN Sylvie DESANLIS Aurélie MARLIER
	Les Conventions de stages paramédicaux ou de découverte du monde hospitalier (hors soins pour les stagiaires mineurs)		
	Les courriers de réponse négative des candidats postulant sur le PSSL mais ne correspondant pas au profil ou pas de poste.		
	Les grilles d'évaluations des agents		
	Co-signature avec la DRH des comptes rendus d'entretien de promotion professionnelle		CGDI Lamargot LAURENT
Garde administrative	Délégation permanente est donnée pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes pendant les périodes où il/elle assure la garde de direction conformément au tableau visé par la direction générale.		CSS Anthony LEPAIN Mathieu GROUSSIN Sylvie DESANLIS

Article 2

Que délégation permanente est donnée à **Monsieur LAMARGOT Laurent** pour assurer la continuité des services et la sécurité des biens et des personnes pendant les périodes où il assure la garde de direction au Pôle Santé Sarthe et Loir, conformément au tableau visé par la direction générale.

Article 3

Que **Monsieur LAMARGOT Laurent** ne peut donner en aucun cas ni à quiconque cette délégation.

Cette délégation prend fin automatiquement lorsque le délégataire mentionné à l'article 1 quitte ses fonctions.

Article 4

La délégation de signature, conformément à la réglementation, sera notifiée :

- à l'intéressé contre un accusé de réception ;
- au Président du Conseil de Surveillance du Pôle Santé Sarthe et Loir ;
- au trésorier principal, receveur du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Elle sera publiée par tout moyen la rendant consultable, à savoir :

- au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe ;
- sur le site internet du Pôle Santé Sarthe et Loir.

Fait à Le Mans,

le 6 juin 2025

Le Directeur Général,

Guillaume LAURENT



